



Changement de prénom d'un enfants de moins de 2 ans

Par **babychocolat**, le 13/11/2009 à 18:06

Bonjour,

Je suis vraiment perdu j'habite paris et j'ai eu une fille en 2008 avec un ex ami et depuis il ne s'est jamais occupé de l'enfant et ne la voit qu'une fois d'ailleurs. Lors que j'ai accouché de ma fille la dame s'occupe de l'état civil ma demander quelle nom je souhaiterais mettre sur mon enfant j'ai dit le mien et même inscrit le mien d'ailleurs, mais comme le père de ma fille avait déjà effectué une préreconnaissance il on mis son nom. Aujourd'hui j'ai vu le père de ma fille il est d'accord pour que notre fille porte mon nom de famille oublier de dire que depuis je suis remarié mais je porte toujours mon nom de jeune fille, et il accepte de me faire un courrier et de me donner la photocopie de son titre de séjour pour que je puisse constituer mon dossier mais je ne sais pas par où commencer et quelles sont les étapes pour mon dossier et si ma fille pourra porter mon nom ou pas? MERCI DE ME REPENDRE PARCE QUE JE SUIS VRAIMENT PERDUE AVEC TOUT CE'EST SITE QUI DES CHOSES DIFFERENTES.